

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

SAUMUR, 20 MAI

## LA POUDRE SANS FUMÉE

M. Gerville-Réache rapporte dans le *Siècle* une conversation qu'il a eue avec un diplomate venu en Europe pour faire des commandes de canons et de projectiles. Ce diplomate lui a appris que le ministre de la marine avait passé un contrat avec une maison étrangère pour la fourniture d'engins de guerre.

Ce fait anormal, exploité au détriment de l'industrie française, est regrettable sans doute, mais voici une révélation qui serait empreinte d'une tout autre gravité :

« Vous parlez d'imprudence, reprit l'interlocuteur de M. Gerville-Réache, celle-là n'est rien auprès de cette autre : votre ministre de la marine a livré deux mille kilos de poudre sans fumée à la maison Armstrong pour essayer les canons qu'il lui a commandés. »

Le député de la Guadeloupe commente ainsi ce fait :

« Je remerciais mon visiteur et je le remercie de nouveau, sans savoir toutefois l'étendue du service qu'il rend à la France. Je suis encore perplexe. Le fait affirmé par un homme de son importance doit être matériellement exact, mais quelle en est la portée ? »

« Si la poudre sans fumée peut être analysée, il n'est pas admissible qu'elle ait été livrée à un constructeur étranger par un ministre français, cela n'est pas possible, je me refuse à l'admettre. En tous les cas, il ne peut pas l'avoir donnée sans avoir pris l'avis du ministre de la guerre, l'avis du conseil des ministres. Si même elle ne peut être analysée, il y a imprudence à en avoir livré une quantité considérable, car, en procédant ainsi, on facilitait et on provoquait même les tentatives faites pour trouver la composition de cette matière. »

« Quoi qu'il en soit, aujourd'hui même j'en aurai le cœur net, car je prierai la commission du budget de demander au chef responsable du gouvernement s'il est exact que le ministre de la marine a fait des commandes de canons à l'étranger ; s'il est exact qu'il a livré à une maison anglaise 2,000 kilos de poudre sans fumée pour essayer les canons commandés ; si le fait a eu lieu avec l'assentiment du ministre de la guerre et du conseil des ministres ; si, enfin, le fait étant exact, il est indifférent qu'un ministre français ait fourni à une maison étrangère la poudre qui constitue une des supériorités de notre armée. »

Le ministre de la marine fait démentir cette nouvelle comme absurde.

Quant au ministre de la guerre, il a fourni à la marine la poudre demandée par elle, et il ne sait rien de plus.

Le ministre de la marine a aussi déclaré qu'il avait acheté deux canons Armstrong pour se tenir au courant des perfectionnements de l'artillerie étrangère, mais que les achats s'étaient bornés à ces échantillons.

L'Agence Havas, de son côté, publie la note suivante de source officieuse :

« Nous sommes autorisés à démentir de la façon la plus formelle que l'administration de la marine ait livré de la poudre sans fumée à la maison Armstrong. »

« Il est également inexact qu'elle ait acheté, pour le service de la flotte, des canons Krupp ou Armstrong. »

« L'administration de la marine s'est simplement procuré un type de chacun de ces canons pour les étudier au point de vue de leur application à notre artillerie de marine. »

## A LA COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget s'est occupée de l'article que M. Gerville-Réache a publié hier matin dans le *Siècle*. Dans les couloirs, M. Gerville-Réache déclarait que les faits dont il avait parlé étaient fort regrettables et que ce serait fort heureux s'ils étaient faux.

Le président de la commission du budget a communiqué à ses collègues deux lettres, l'une du ministre de la marine et l'autre du ministre de la guerre.

D'après ces lettres, il est faux qu'une commande de canons ait été faite soit à la maison Armstrong, soit à la maison Krupp, pour l'armement de la flotte ; il est faux qu'une quantité quelconque de poudre sans fumée ait été livrée à l'étranger.

Ce qu'il y a d'exact c'est que deux canons, l'un de 15 et l'autre de 12 centimètres, ont été achetés à la maison Armstrong pour faire des essais.

M. Gerville-Réache a dit alors que cet achat était regrettable parce que l'étranger avait des traités signés d'un ministre français et qu'il pouvait s'en servir contre nous.

Après ces quelques paroles, l'incident a été clos.

## Condamnation du R. P. d'Audiffret

Le tribunal de Saint-Sever, devant lequel avait été déféré le R. P. d'Audiffret, sur la dénonciation des francs-maçons et d'une institutrice laïque, avait demandé plusieurs jours de réflexion avant de prononcer son jugement.

Il a condamné le R. P. d'Audiffret à trois cents francs d'amende.

Nous adressons toutes nos félicitations au prêtre vaillant, dont le langage avait été si noble, si élevé, si plein d'une superbe foi chrétienne.

Cette condamnation l'honore et nous voudrions qu'elle fit des jaloux, car elle est héroïque et bien faite pour séduire des apôtres ; elle a de quoi tenter tous ces nobles prêtres pour qui le royaume de Dieu n'est pas de ce monde et qui sont toujours prêts à sacrifier leurs intérêts aux devoirs que leur impose leur sacerdoce.

Nous ne voulons pas discuter cette condamnation ; nous dirons simplement qu'elle ne prouve rien.

Si c'est de l'intimidation qu'on a voulu faire sur les autres prêtres en frappant le R. P. d'Audiffret, on s'est trompé grossièrement.

Les francs-maçons imbéciles, les persécuteurs stupides devraient pourtant se dire que le christianisme a traversé des phases autrement critiques que celles qu'il traverse aujourd'hui, et qu'il a triomphé de persécuteurs autrement redoutables que les pygmées qui s'acharnent aujourd'hui contre lui.

Si les lions du cirque n'ont pas abattu la foi des saints martyrs, que peuvent de misérables roquets jappant après la soutane des prêtres héroïques et braves comme le P. d'Audiffret ?

D'autant plus que nos prêtres ont pour eux la légalité, car il n'y a pas de droit contre leurs droits et, n'en déplaise aux francs-maçons, n'en déplaise aux délateurs et aux juges de Saint-Sever dont la conscience a peut-être été éclairée par dépêche télégraphique, le prêtre a le droit de tout dire dans son église et c'est précisément dans son église qu'il est inviolable. Sorti de son église et redevenu simple citoyen, il peut être passible de toutes sortes de peines ; mais, dans l'exercice de son sacerdoce, il ne relève que de l'Eglise, en vertu des droits spirituels pour ainsi dire illimités que lui confère le Concordat.

Les républicains, qui ont la passion de tout asservir, voudraient que le prêtre ne fût qu'une manière de fonctionnaire procédant aux exercices du culte comme à une corvée, comme le soldat à un service commandé, disant machinalement la messe à l'usage des fidèles qui s'acharnent à pratiquer leur religion, se mettant à la disposition des familles pour accomplir les rites baptismaux, mortuaires ou matrimoniaux ; mais les prêtres ont un sentiment autrement élevé de leur mission ; ils ont d'autres devoirs à remplir, et ils ont aussi d'autres droits que toutes les condamnations du monde sont impuissantes à entamer.

Ils ont le droit reconnu et sanctionné par le Concordat d'enseigner les dogmes, la morale et les doctrines de l'Eglise.

Or, est-ce que ces droits le prêtre les exagère, en rappelant aux parents chrétiens leur devoir d'élever chrétiennement leurs enfants ; est-ce qu'il les outrepassé, en flétrissant les entreprises criminelles de ceux qui cherchent à déraciner des âmes chrétiennes la foi transmise par les ancêtres ? Est-ce que le devoir du prêtre, dans son église, ne consiste pas à être en même temps l'apôtre de la religion nationale et le défenseur de la morale chrétienne quand on y porte atteinte ?

Est-ce que le prêtre n'est pas dans son droit absolu lorsqu'il s'indigne et proteste contre l'enseignement athée ; est-ce qu'il n'est pas traître à son Dieu et infidèle à ses devoirs lorsqu'il ne flétrit pas les erreurs que condamne l'Eglise et que reprouve la morale ?

Est-ce la faute du prêtre si les républicains cessent d'être d'accord avec la vraie morale ?

Le prêtre catholique ne connaît et ne doit connaître que celle de l'Eglise, et si l'Etat, si les gouvernants la méconnaissent, il est de son devoir de la défendre, de la protéger, et de combattre les sophismes, les mensonges ou les entreprises qui en dénaturent le sens supérieur et divin.

C'est ce qu'a fait le P. d'Audiffret, et il a

bien fait, ayant agi comme un soldat fidèle de l'Eglise.

Bossuet, Massillon, Bourdaloue, sont allés plus loin que ce prêtre pourtant si vaillant et si crâne ; ils ont fait trembler Louis XIV de terre, et Louis XIV a courbé son front royal vers la terre.

La République se montre plus ombrageuse que le Roi-Soleil ; mais elle est si faible qu'il suffit de la parole d'un pauvre prêtre pour la rendre folle, et elle a eu si peur que pour se remettre de ses alarmes elle s'empresse de lui voler trois cents francs. PAUL DE LÉONI.

## INFORMATIONS

Les manifestations antipatriotiques qui se sont produites dans les réunions socialistes de ces derniers jours, arrachent à M. Jules Simon un cri d'alarme :

« Dieu, Patrie, Liberté, dit-il. »

« Trois idées, trois sentiments sans lesquels il n'y a pas de peuple. Qu'avons-nous fait de ces grandes forces ? »

Ce que vous en avez fait, demandez-le à la République de l'école obligatoire et laïque, que vous avez votée, après l'avoir réclamée, M. Jules Simon. Elle a affaibli la notion de Dieu et ruiné, du même coup, les notions de Patrie et de Liberté.

Par l'école laïque, œuvre du rationaliste Jules Simon, l'on a introduit l'athéisme dans la loi du pays ; c'est-à-dire qu'on en a ôté Dieu. Sans la notion de Dieu, il n'y a ni liberté, ni patrie : il n'y a que la force brutale et le caprice du plus grand nombre. Pleurez, Simon !

Il paraît que l'on craint des troubles à Roubaix.

Le préfet du Nord a reçu lundi matin une dépêche de la sûreté générale de Paris, l'avisant de s'entendre à ce sujet avec le général Loizillon et de prendre des mesures.

Celui-ci fait venir de Hesdin, où il est en détachement, un escadron du 19<sup>e</sup> chasseurs, qui arrivera à Roubaix au petit jour et sera réparti dans les établissements industriels.

Un double deuil vient de frapper l'Eglise de France.

M<sup>sr</sup> Baduel, évêque de Saint-Flour, et M<sup>sr</sup> Sebaux, évêque d'Angoulême, viennent de mourir.

M<sup>sr</sup> Baduel souffrait depuis huit jours d'une congestion pulmonaire. Sa mort sera douloureusement ressentie dans le diocèse, où il était universellement aimé et respecté.

M<sup>sr</sup> Sebaux était originaire de Laval. Né le 7 juillet 1820, il avait été nommé évêque par décret du 16 décembre 1872, préconisé le 21 mars 1873, sacré à Laval le 4 mai de la même année. Sa mort cause un deuil profond dans la ville d'Angoulême et dans le diocèse où on l'admirait pour sa science autant qu'on le vénérat pour ses vertus.



## VOYAGE DE M. CARNOT

Dans l'excursion de M. Carnot dans le Midi, les ovations sont réglées à l'avance; les télégrammes, rédigés dans les bureaux spéciaux. On savait, avant même qu'il se fut installé dans le wagon présidentiel, que les populations se montreraient heureuses de pouvoir contempler sa face gouvernementale.

Il suffit d'un peu d'habitude pour organiser une ovation, et d'un bec de plume pour fournir aux historiographes de l'entourage, des récits où débordent l'enthousiasme.

Et puis, quand les oripeaux sont défraîchis, les lampions éteints, les cerveaux calmés, que reste-t-il ?

Le souvenir d'un Président dont le côté peu décoratif ne rehausse guère l'éclat des fêtes. Il reste surtout la note à payer, et cette note se traduit par une augmentation sur le rôle des contributions et par une série de promesses qui ne sont jamais tenues.

Ah ! ces promesses ! un chef d'État qui aurait quelque peu de prévoyance, se garderait bien de s'exposer aux déboires qu'elles lui réservent.

Il ne peut se dispenser de les prodiguer : ne faut-il pas se montrer gracieux ?

Pour lui, ce sont propos en l'air ; mais les populations, qui ne se payent pas de sourires, de saluts, de paroles, ont parfois le mauvais goût de tenir pour sincères ces témoignages de sympathie.

Elles ne peuvent supposer que c'était un vain étalage de banalités, et, ayant reçu des paroles, attendent les faits.

Mais le Président a passé ; la fumée des locomotives n'est pas encore dissipée, et déjà nul dans le cortège officiel ne se souvient plus des promesses.

Et alors, la désillusion survient, la colère monte ; on se reproche de s'être laissé tromper, et l'irritation est d'autant plus grande que la déception est plus profonde.

C'est le péril que ne paraît pas comprendre le président Carnot.

Il voyage, parce que les voyages présidentiels, étant inscrits au budget, rentrent dans ses attributions.

Pour répondre aux frais que nécessite sa visite, il fait aux cités où il est reçu la politesse de les assurer de l'intérêt profond qu'il leur porte.

Et, lui parti, rien ne vient.

On attend, et rien ne se réalise.

Les plus ardents à l'acclamer sont alors les plus prompts à se plaindre.

Il sème des promesses et récolte des rancunes.

C'est ce qui ressort de plus clair de tout ce branle-bas.

Limoges, 19 mai.

Le Président de la République, accompagné de MM. Constans et Bourgeois, est parti de Limoges ce matin à huit heures.

Un wagon-restaurant a été ajouté au train présidentiel. Des arrêts ont eu lieu à Saint-Yriex, Brives, Figeac, Capdenac, Villefranche, Lexos, Saint-Antonin et Nègrepelisse.

Pas d'incidents.

A trois heures et demie, arrivée à Montauban. Après un séjour de deux heures dans cette ville, M. Carnot se remettra en route pour Toulouse, où il entrera à six heures vingt du soir.

## ÉTRANGER

SERBIE. — *L'expulsion de la reine Nathalie.* — Le gouvernement serbe vient de commettre un crime dont la responsabilité pèsera lourdement sur les régents.

La reine Nathalie, épouse de l'ex-roi Milan et mère du jeune Alexandre, souverain régnant, a été, avant-hier, expulsée par la force.

La Serbie avait les sympathies de la France et de la Russie et, tout récemment encore, la presse des deux pays exprimait l'espoir que les hommes du pouvoir se garderaient, malgré tout, de toucher à la reine-mère.

M. Paschitch l'a osé. La population de Belgrade s'est levée, les étudiants et le peuple ont marché contre la gendarmerie et ont réintégré la reine dans son palais au milieu des vivats et des acclamations.

Mais la troupe revient, charge, frappe et tue. Les blessés et les morts sont nombreux. Enfin, force reste aux régents, et la reine Nathalie est mise en wagon.

La crise gouvernementale est à l'état aigu. Que va dire la Russie ? C'est elle qui est visée, et nous pensons à la colère du Tsar, qui professe une si généreuse sympathie pour la reine de Serbie, à laquelle, pour notre part, nous envoyons nos respects, en protestant contre l'attentat dont elle est victime.

Elle aura sa revanche, une revanche éclatante ; le peuple serbe, qui l'aime, s'en porte garant.

## L'INTERVENTION DE L'ALLEMAGNE

On écrit de Berlin :

« Je crois devoir continuer de vous tenir au courant, à titre de curiosité, de tous les bruits qui, à tort ou à raison, circulent ici relativement à l'éventualité d'une intervention militaire allemande en Belgique.

« Aujourd'hui ce n'est pas à l'empereur Guillaume seulement qu'on attribue le projet d'aller prêter assistance au roi Léopold : l'Angleterre se mettrait aussi de la partie.

« On raconte, à ce sujet, qu'il doit se tenir

la semaine prochaine, au nouveau palais de Potsdam, une conférence de tous les ministres, sous la présidence de l'Empereur et avec le concours de l'ambassadeur d'Angleterre, sir Edward Malet. On prendrait dans cette conférence une résolution définitive concernant l'intervention des deux puissances en Belgique et l'entrée des soldats allemands à la frontière belge.

« On va jusqu'à prétendre que sir Edward Malet a en poche le consentement de lord Salisbury à l'invasion de la Belgique par l'Allemagne et à l'occupation, sous certaines conditions, du district de la Meuse par l'Angleterre.

« Avant de donner suite à ce projet, l'empereur Guillaume aurait, dit-on, une entrevue avec le roi Léopold à Herbesthal. En même temps, l'Empereur ordonnerait de construire des baraquements pour ses troupes sur le territoire prussien et sur le territoire belge autour de Herbesthal.

« On prétend enfin, et je ne fais toujours que reproduire ces bruits à titre de curiosité, que le roi Léopold a déjà fait parvenir à l'Empereur une lettre contresignée de ses ministres et demandant l'assistance militaire de la Prusse au cas où l'armée belge ne suffirait plus à la répression des troubles. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 mai 1891.

La Bourse manque totalement d'entrain et la lourdeur devient générale en fin de séance. On cote le 3 0/0 92.96 ; le 4 1/2 0/0 103.90.

L'assemblée générale de la Banque de Paris et des Pays-Bas qui a eu lieu le 9 mai sous la présidence de M. Dutilleul, président du conseil d'administration, a voté à l'unanimité toutes les propositions qui lui ont été présentées par le conseil. M. Ch. Sauter a été nommé administrateur ; M. Choppin de Fauvry, censeur ; MM. Leviez et Timmerman, commissaires pour l'exercice 1891. Le produit net de l'exercice est de 6,638,051.68 contre 5,393,701.26 en 1889, ce qui a permis d'élever le dividende à 45 fr. par action, soit 9 0/0 du capital, tout en rapportant 755,273.91 au compte des bénéfices de l'exercice en cours.

La Société Générale ne s'écarte pas du cours de 475.

Le Crédit Lyonnais vient en réaction à 758 sans autre cause que la faiblesse générale.

La Banque d'Escompte est ramenée à 457.50. Le Crédit Foncier perd 20 fr. à 4,240.

Le Crédit Mobilier se traite à 362 conservant en dépit de l'état du marché des tendances satisfaisantes.

Les actions des Chemins Portugais maintiennent facilement leur reprise. Il est question d'un accord qui serait à la veille d'intervenir entre la compagnie Royale et l'administration du Nord de l'Espagne.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine résiste à la baisse et garde un bon courant d'achats aux environs de 52.50.

Les Chemins Economiques font 417.50.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

### LE SECTIONNEMENT

L'administration municipale de Saumur a ouvert une enquête de *commodo et incommodo* au sujet d'une demande de révision du sectionnement électoral arrêté par le Conseil général dans sa séance du 22 août 1889.

La municipalité n'approuve pas le sectionnement en cinq parties, et en préconise un en trois, comprenant :

1° Depuis la place de la Bilange, les rues d'Orléans et de Bordeaux, côté Est, jusqu'à la limite de la commune ;

2° Depuis cette même place et ces mêmes rues d'Orléans et de Bordeaux, côté Ouest, jusqu'à la limite de la commune ;

3° Tout le quartier des Ponts et portion de la Croix-Verte.

La municipalité a été bien longue à trouver que ce dernier sectionnement était préférable. Le premier ayant déjà été adopté et n'ayant pas du reste été expérimenté, on est peu fondé à en demander la révision. Les électeurs sont intéressés à venir soutenir par leurs dires et leurs observations le sectionnement en cinq portions.

L'enquête, ouverte tous les jours à la Mairie, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, sera close le 4 juin prochain.

### THÉÂTRE DE SAUMUR

Représentation extraordinaire avec le concours de M<sup>me</sup> Maria Favart, de la Comédie-Française.

Nous aurons très prochainement à notre Théâtre une représentation extraordinaire avec le concours de M<sup>me</sup> Maria Favart, la grande artiste de la Comédie-Française.

M<sup>me</sup> Favart, qui a créé avec un talent si considérable les principaux rôles dans les grandes pièces d'Emile Augier, viendra jouer, sur notre Théâtre, *Gabrielle*, comédie en cinq actes, de l'illustre auteur.

La célèbre comédienne jouera aussi, dans la même soirée, le rôle de M<sup>me</sup> Guichard dans *Monsieur Alphonse*, comédie en trois actes d'Alexandre Dumas fils. M<sup>me</sup> Favart, qui a étudié tout dernièrement ce rôle, le joue avec la perfection la plus grande et y déploie un talent tout à fait remarquable. Cette création comptera certainement parmi ses plus brillants succès remportés au Théâtre.

M<sup>me</sup> Favart est accompagnée d'une troupe tout à fait de premier ordre. Les artistes ont été choisis avec le plus grand soin dans les principaux théâtres de Paris, surtout au Gymnase et au Vaudeville ; l'interprétation de ces deux

59 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

— Qui vous dit, continua-t-il, que le projet de votre patron ne soit pas de vous voir condamner par contumace ?

— Quel intérêt y trouverait-il ?

— Celui de se débarrasser d'un homme gênant qui connaît son passé, et qui a été son complice dans l'affaire de Sadowa.

— Oh ! Ne parlez pas de cela ! s'écria le prisonnier avec le ton d'une profonde terreur.

— Il paraît que vous ne tenez pas à retourner en Autriche reprendre l'emploi que vous y occupiez !

— Par pitié ! Ne raillez pas ! Ah ! Je passerai par toutes les conditions que vous m'imposerez, mais ne me renvoyez pas au bague !

— Les géoliers autrichiens sont donc bien urs pour les forçats ?

— Oui ! Mais comment avez-vous tant de renseignements sur mon compte ?

Le nom de la *Wiener Zeitung* traversa l'es-

prit de l'explorateur, mais il ne le prononça pas. Il répondit :

— Je sais bien des choses sur vous et sur votre patron. Ah ! Vous êtes un couple de fameux coquins ! Je conçois fort bien que Wegrow profite de la circonstance qui se présente, pour tenter de se débarrasser de vous. Vous le connaissez depuis trop longtemps : vous le gênez. Il compte qu'une fois que vous serez condamné, vous ne rentrerez plus en France. Du même coup, il se considérera comme libéré des cinquante mille francs qu'il vous a promis. Voilà pourquoi il ne vous a pas prévenu des poursuites dont vous étiez l'objet ; voilà pourquoi il a caché à la justice le lieu de votre résidence. Encore une fois, vous êtes sa dupe. Il recueillera les bénéfices de votre association et vous fera payer les pots cassés, comme cela arriva après l'affaire de Sadowa.

Un éclair de haine brilla dans les yeux de Mordy. Ferrari reprit :

— Vous le laissez bien, n'est-ce pas, cet homme qui maniait des millions, les millions gagnés à Sadowa, tandis que vous traîniez le boulet et que vous mangiez les *fayots* du bague !

L'enseveli ne répondit pas, mais il serra les

dents d'un mouvement de bête méchante, qui en disait long.

— Puisque vous le détestez ainsi, pourquoi donc êtes-vous devenu son employé ?

— Parce que j'espérais qu'une circonstance comme celle de la négociation de ce syndicat, me fournirait des fonds pour commencer une fortune. Wegrow, qui est cent fois millionnaire, a commencé avec un capital bien plus restreint que cinquante mille francs.

L'explorateur prit un ton bonhomme pour dire :

— Et cinquante mille francs joints à la somme trouvée chez Bernard, ou reçue pour l'avoir assassiné, formaient un capital, que quelques opérations hardies auraient vite doublé.

— Je n'ai pas assassiné M. Bernard ! s'écria Mordy avec force.

— Prouvez-le ! riposta laconiquement Ferrari.

L'enseveli réfléchit, puis il demanda :

— Suis-je le seul accusé de ce meurtre ?

Le voyageur calcula que, dès que Mordy serait libre, il achèterait les journaux et lirait l'arrestation de Marchand. Qu'il la connût un peu plus tôt ou un peu plus tard, cela ne fai-

sait pas une grande différence. Alors, il raconta l'incarcération du romancier, sans dire pourtant que c'était Wegrow qui l'avait dénoncé.

— A quelle heure M. Marchand prétend avoir trouvé les dix mille francs sous sa porte ? demanda Mordy.

— A dix heures un quart.

— A quelle heure la bonne est-elle partie chez lui ?

— Vers sept heures.

— Et elle n'a remarqué aucune enveloppe sous la porte ?

— Non.

— C'est donc entre sept heures et dix heures un quart que les billets de banque ont été déposés en cet endroit.

— Evidemment !

— Eh bien ! Je vous ai donné l'emploi de mon temps le soir. Vous pouvez vérifier moi-même la véracité de mes paroles et vous pouvez compter que je n'ai pu retourner rue F... dans cette soirée.

— Oui, mais un complice, celui qui a été payé, par exemple, peut avoir accompli la course pour vous !

Mordy réfléchissait.



grandes pièces sera donc tout à fait supérieure.

Il était impossible de choisir un spectacle plus attrayant : *Gabrielle*, le chef-d'œuvre d'Émile Augier, et *Monsieur Alphonse*, la plus jolie, la plus honnête et la plus amusante comédie d'Alexandre Dumas fils.

#### SQUARE DU THÉÂTRE

### Harmonie Saumuroise

Concert du JEUDI 21 mai, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

#### Programme

1. *Le Grondeur*..... ZIEGLER.
  2. *L'Âme en peine*, fantaisie..... FLOTOW.
  3. *La Czarine*, mazurka russe... ROUVEIROLIS.
  4. *La Fille du Tambour-Major*, fantaisie..... OFFENBACH.
  5. *La marche du Prophète*..... MEYERBEER.
- Le chef de musique,  
V. GOUBEVAULT.

### État civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

- Le 16 mai. — Julien Gaudin, à l'Hospice.  
Le 17. — Marie-Augustine Martin, route de Varrains; — Louise-Blanche Martin, route de Varrains.  
Le 18. — Marie-Louise Baudouin, quai de Limoges; — Germain Milsonneau, Grande-Rue.

#### MARIAGE

- Le 16 mai. — Pierre Siébert, employé de commerce, de Paris, a épousé Eugénie Gasmé, couturière, de Saumur.

#### DÉCÈS

- Le 16 mai. — Charles Biémont, marchand de moutons, 67 ans, rue de la Croix-Verte.  
Le 18. — Eugène-François Diot, cocher, 32 ans, rue de la Maremaillette.

#### LES DOYENS DES GÉNÉRAUX DE DIVISION

Le brave et sympathique général Lacretelle, aujourd'hui retraité et député de Maine-et-Loire (arrondissement de Baugé), est le plus ancien divisionnaire de l'armée depuis 1870.

Le doyen des généraux de division est le glorieux général Mellinet, né le 1<sup>er</sup> juin 1798.

Un de nos amis qui a eu le plaisir de lui rendre visite tout récemment, à Nantes, où il est retiré, a trouvé l'ancien commandant des gardes nationales de la Seine en superbe santé et ayant conservé une mémoire prodigieuse pour ses quatre-vingt-treize ans.

ANGERS. — *La fête de nuit*. — En dépit des averses qui n'avaient cessé de tomber depuis le matin, la fête de nuit a eu lieu avant-hier et le programme annoncé a été ponctuellement exécuté.

Les courses d'obstacles; l'attaque et la défense du blockhaus; l'incendie, les manœuvres des pompes, le défilé des sapeurs-pompiers et des gymnastes ont soulevé d'unanimes applaudissements.

La retraite aux flambeaux, composée des trois musiques de nos trois régiments, précédée et suivie d'un piquet de cuirassiers, a fait le tour de la piste et suivi les boulevards, accompagnée par une foule compacte.

En résumé, soirée superbe dont il convient de féliciter les organisateurs et qui a clos brillamment le concours hippique.

LA SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE D'ANGERS AU CONCOURS MUSICAL DE NANTES

Le brillant orphéon, la Société Sainte-Cécile d'Angers, vient de remporter, au concours de Nantes, un magnifique triomphe.

Cette vaillante phalange a conquis, de haute lutte, tous les premiers prix, parmi lesquels, un prix ascendant qui de division supérieure, première section, la classe dorénavant dans la division d'excellence.

Voici par le menu les prix obtenus par la Sainte-Cécile.

*Lecture à vue*. — Premier prix (à l'unanimité), couronne de vermeil.

*Soli* (quatuor). — Premier prix palme de vermeil.

*Exécution*. — Premier prix (ascendant) à l'unanimité, couronne de vermeil, offerte par les établissements de crédit de Nantes.

*Concours d'honneur*. — Premier prix, à l'unanimité des jurys réunis, 1,000 francs en espèce et couronne de vermeil offerte par M. le sénateur-maire de Nantes.

L'exécution du cœur, intitulé 1812, de J. Massenet, choisi par la Sainte-Cécile pour le concours d'honneur, a soulevé dans le public un enthousiasme tel, que M. Laffage, l'excellent directeur de la Sainte-Cécile, a été ramené en triomphe à l'hôtel par une foule considérable.

POITIERS. — La commission municipale des fêtes de Jeanne d'Arc, à Poitiers, s'est réunie mercredi soir, 13 mai, à 8 heures, à l'Hôtel de Ville.

Après avoir pris connaissance de différents projets d'une statue à élever à Jeanne d'Arc, sur l'une des places de notre ville, elle a décidé que les maquettes qui ont été envoyées par des artistes poitevins, seraient examinées à Paris, par un jury composé de trois sculpteurs dont le rapport servira de base à la décision définitive qui sera ultérieurement prise par la commission municipale.

NIORT. — On sait que deux employés du chemin de fer de l'Etat avaient commis le crime d'envoyer leurs enfants à l'école des Frères.

« Ils ont été déplacés et envoyés en disgrâce, dans ces conditions, Maurice n'avait qu'une chose à faire : refuser de plaider pour Gustave Marchand; sa cause était perdue d'avance.

Maintenant que Ferrari ne trouvait plus Mordy utile à son plan, il allait le tirer de sa prison de neige. Il l'accompagnerait toutefois à Paris pour s'assurer qu'il n'avait pas menti. Mais, auparavant, il lui tint ce petit discours :

— Vous savez que je connais votre passé en Autriche; vous êtes un forçat en rupture de ban. Je puis apprendre votre position à la police autrichienne qui aurait mille bonnes façons de vous réincarcérer au bagne. Vous allez donc me faire le plaisir d'écouter fort attentivement les conditions que je pose à votre délivrance de la prison de neige où vous êtes enseveli : ces conditions, vous les exécuterez à la lettre.

Si vous en négligez une seule, j'informerai immédiatement l'ambassadeur d'Autriche à Paris, ou le consul de la ville où vous vous trouverez, et il vous fera appréhender. Vous savez que je tiens ma parole, et que nul obstacle ne m'arrête, quand j'ai résolu d'exécuter un dessein; donc, vous m'obéirez ponctuellement.

(A suivre.)

dit pompeusement la *Gazette des Deux-Sèvres*; les républicains ont reçu satisfaction.

C'est odieux et niais tout ensemble, dit la *Gazette de France*, qui a recherché en vertu de quelle loi cette mesure a été prise. C'est un décret de 1832; à cette époque, les républicains reconnaîtront certainement que ce n'est pas la liberté que l'on préparait.

#### UNE MARIÉE TROP VIVE

Un incident inattendu a égayé les voisins de la mairie d'une ville des environs.

Un mariage se présente, il y a huit jours. La mariée descend de voiture et pose le pied sur la première marche de l'escalier municipal.

Mais elle avait compté, la blanche fiancée, sans la maladresse de son « futur » qui, en montant les mêmes marches, posa son pied non pas sur le marbre, mais sur le satin blanc de la robe matrimoniale.

Le satin céda et la robe fut déchirée.

Un cri retentit :

— Imbécile !

Stupéfaction générale. Le fiancé, furieux, s'écrie à son tour :

— Ah ! c'est ainsi avant le mariage ! Qu'est-ce qui se passera donc après ?

Et le futur laisse sa noce en plan, ce qui rendait fort difficile, vous l'avouerez, la signature du contrat.

Jeunes fiancées, retenez vos exclamations !

### VARIÉTÉS

#### LA DÉFENSE DE CHATEAUDUN

Au moment où Nantes vient de recevoir la visite de quelques habitants de Châteaudun, venus pour le Concours musical, et alors qu'une souscription a été ouverte pour acheter une couronne à déposer sur le monument funéraire élevé, à Châteaudun, en souvenir des Nantais morts dans le terrible assaut de cette ville, nous croyons devoir publier les lignes suivantes qui seront toujours d'actualité :

#### Extrait du récit historique des Allemands

« Les forces de la défense peuvent être évaluées à 4,255 hommes. L'infanterie allemande comptait 6,026 combattants, pourvus d'artillerie.

« A huit heures du matin la colonne allemande se met en marche . . . . .

« L'artillerie tirait avec la plus grande activité. Beaucoup d'obus s'aplatissaient sur les murs. Cependant, l'effet produit sur la ville même était considérable.

« Presqu'aussitôt le commencement de la canonnade, des clameurs vagues et des gerbes de feu indiquaient l'explosion de l'incendie sur divers points de la ville. Le tocsin se faisait entendre.

« Quelques heures avant, les habitants avaient crié : aux armes ! maintenant, ils devaient se coaliser contre le feu. Les vieillards, les femmes et les enfants fuyaient des maisons, d'autres cherchaient un refuge dans les caves.

« Vers six heures du soir, l'ordre de donner l'assaut fut renouvelé. L'infanterie s'élança sur les barricades. Les Français se replièrent de la première ligne de défense sur une seconde. Les morts gisaient sur les barricades. Il y avait peu de blessés. Dans la première colère, les soldats (Allemands) exaspérés ne firent pas de quartier. De chaque fenêtre, de chaque spirail de cave la mort les menaçait. On faisait pleuvoir sur eux des poutres et des pierres.

« Sept heures allaient sonner. Presque tout le cercle des barricades était percé et le combat devait durer longtemps encore. De nouvelles barricades encombraient les rues dans l'intérieur de la ville; les maisons étaient transformées en forteresses et vomissaient le feu sur les assaillants.

« Avant tout, il nous fallait voir clair et comme l'éclairage au gaz était suspendu à

Châteaudun ce soir-là, nous dûmes chercher une autre combinaison. Ne voulant pas laisser décimer les soldats dans un combat de rues désastreux, un seul moyen, très simple, s'offrait à nous pour chasser les Français de ces bastions. On incendia les maisons. Nos hommes n'accordèrent qu'à grand'peine leur concours pour cette opération (III)...

« La nuit tombe, mais le lieu du combat reste clair comme en plein jour, illuminé par les flammes partant des maisons qui brûlent. Toutes les rues n'étaient plus qu'une mer de feu. Un nuage de fumée colossal, crument éclairé de lueurs rouges, planait au-dessus de la ville. Aux voix des combattants se mêlaient le craquement des bâtiments qui s'éroulaient, les lamentations des habitants, les gémissements des blessés et des gens ensevelis vivants sous les ruines.

« Dans les rues, des morts partout; dans les maisons et près des points incendiés, des cadavres carbonisés et rôtis par le feu. 243 maisons avec leurs dépendances étaient réduites en cendres. Combien de personnes restaient ensevelies sous les décombres ? On ne le saura jamais.

« Les défenseurs de Châteaudun luttèrent avec une telle opiniâtreté et une telle énergie que nous, leurs ennemis, nous devons leur accorder notre estime. »

### Dernières Nouvelles

#### Dépêche télégraphique

Paris, 20 mai, 4 h. 25.

Le littérateur Jean-Jacques Weiss est mort.

Les journaux assurent que M. Gerville-Réache, peu satisfait des explications fournies au sujet des achats de canons faits à l'étranger, portera la question à la tribune de la Chambre.

New-York. — Une explosion de dynamite a eu lieu contre le train Railway-York à Tarrington. — Il y a eu 48 tués et 25 blessés.

HAVAS.

### AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

### ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice

Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20  
En bonbonnes de 5 kil. — 1 40  
— de 10 kil. — 4 »

La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50

— vieux — » 70

— de vin à l'estragon, — » 90

Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis pur vin

### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 16 MAI 1891

Froment-commerces, hectolitre	22	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	21 65	Veau	2
Métail	17 50	Mouton	2 40
Seigle	13 30	Poulets la couple	1 60
Orge	13 10	Dindonneaux	16
Avoine	9 50	Canards	4 50
Sarrasin	—	Oies	10
Haricots blancs	35	Beurre le kilog.	2 40
Haricots rouges	30	Œufs la douzaine	0 75
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	16 50	780 kilog.	75
Châtaignes	—	Luzerne	75
Sel les 100 kil.	15	Paille	35
Son	16	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	42	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	64	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 38 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 36 55	—	Charbon de terre	4 50

**Cours des Vins**

**Rouges.**

Souzay et environs	la barrique	150 à 200
Champigny	—	150 à 200
Varrains	—	150 à 200
Bourgueil	—	160 à 200
Restigné	—	150 à 200
Chinon	—	130 à 150

**Blancs.**

Coteaux de Saumur	la barrique	200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	—	135 à 140
Saint-Léger et environs	—	120 à 130
Varrains et environs	—	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	—	115 à 120
La Vienne	—	115 à 120

Cidre de Bretagne la barrique 36 à —  
Cidre de Normandie — 40 à —  
Eau-de-vie, droits non compris l'hectolitre 66  
Vinaigre de vin — 42

**Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire**

	FROMENT	AVOINE
Angers, de 21 50 à 22 75	de 10 50 à 11	de 10 50 à 11
Saumur, de 22 45 à 22 75	de 10 50 à 11	de 10 50 à 11
Cholet, de 22 50 à 22 75	de 9 25 à 10	de 9 25 à 10
Baugé, de 21 50 à 22	de 9 50 à 10	de 9 50 à 10
Segré, de 22 05 à 22 25	de 10 50 à 11	de 10 50 à 11
Beaupréau, de 22 25 à 22 50	de 9 75 à 10	de 9 75 à 10
Montfaucon, de 22 50 à 22 75	de 9 75 à 10	de 9 75 à 10
Montrevault, de 22 50 à 22 75	de 9 75 à 10	de 9 75 à 10
Chemillé, de 22 25 à 22 50	de 9 75 à 10	de 9 75 à 10
Champcoceaux, de 21 25 à 21 50	de 10 50 à 11	de 10 50 à 11
St-Florent-le-Viel, de 21 50 à 22	de 10 25 à 11	de 10 25 à 11
Vihiers, de 22 25 à 22 50	de 10 25 à 11	de 10 25 à 11
Brissac, de 21 75 à 22	de 10 25 à 11	de 10 25 à 11
Chalonnnes, de 22 25 à 22 50	de 9 75 à 10	de 9 75 à 10
Doué, de 22 25 à 22 50	de 9 75 à 10	de 9 75 à 10

Nantes, blés d'Algérie, de 27 25 à 28 25 les 100 kilos.  
Bons blés français, de 29 25 à 30 25 les 100 kilos.

**MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE**  
PARIS — 173, rue Saint-Honoré — PARIS  
25<sup>e</sup> Année  
Revue économique et financière  
Indépendante de toute société de crédit  
Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi  
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.  
Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.  
ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN  
ÉTRANGER : DIX FRANCS

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**ADJUGER**  
PAR SUITE DE DÉCÈS  
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE,  
Le Lundi 1<sup>er</sup> Juin 1891, à une heure du soir,  
La Jolie PROPRIÉTÉ  
De L'HERMITAGE  
SISE A BAGNEUX (PRÈS SAUMUR)  
COMPRENANT: Maison de maître, Écurie, Remise, Buanderie; Jardins d'agrément et potager; Clos de vigne rouge en plein rapport.  
JOUISSANCE DE SUITE  
Mise à prix : 18,000 fr.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**A LOUER DE SUITE**  
**Moulin à Eau**  
SUR LE THOUET  
AVEC PRAIRIE  
S'adresser à M. RUE, négociant à Saumur.

**CIDRES**  
M<sup>e</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique.  
S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

UN JEUNE HOMME demande une place de COCHER.  
S'adresser au bureau du journal.

**ENTREPOT**  
**CIDRE de Bretagne**  
PREMIÈRE QUALITÉ  
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.  
Une ancienne COMPAGNIE D'ASSURANCES contre l'incendie et sur la vie AGENTS à Saumur demande des chefs-lieux de canton de l'arrondissement.  
S'adresser à M. FOSSART, inspecteur, Tours, poste restante.  
ON DEMANDE Un Ménage pour servir à la campagne, le mari cultivateur-vigneron, et la femme bonne basse-courrière.  
S'adresser au bureau du journal.  
M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes, demande de suite UN CLERC.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**  
Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR  
**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**  
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.  
Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.  
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.  
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.  
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.  
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.  
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Pour le 24 juin 1891  
Château de l'Île Ponneau  
Près de la Gare d'Orléans  
Meublé ou non Meublé  
SES JARDINS ET SERVITUDES AVEC OU SANS LE PARC  
On peut visiter.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

**A L'AGE D'OR**  
21 bis, rue du Puits-Neuf, SAUMUR  
SPÉCIALITÉ DE TROUSSEAUX & LAYETTES  
ROBES & MANTEAUX pour ENFANTS  
RUBANS & DENTELLES  
CORSETS POUR DAMES ET ENFANTS  
PRIME OFFERTE A TOUT ACHETEUR  
Vente au Comptant, Escompte 5 0/0

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**  
Ancienne Maison GUÉRINEAU  
**LIGNAIS, SUCC<sup>R</sup>**  
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR  
Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50  
Excellents vins rouges et blancs  
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.  
**PENSION DEPUIS 60 FR.**  
SALONS & CABINETS PARTICULIERS  
Dîners sur commande  
**PRIX MODÉRÉS**

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**  
Belle Maison de Campagne  
Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare  
Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMPTE.

**MAISON A LOUER**  
AVEC BEAU JARDIN  
Saint-Hilaire-Saint-Florent  
S'adresser à M<sup>me</sup> AMIOT.

**LEON FRESCO**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
68, Quai de Limoges  
SAUMUR  
**Prix Modérés**

**Épicerie Parisienne**  
IMBERT ET FILS  
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38  
Camembert, double crème, la pièce 0.60  
Coulommier, — — 0.80  
Brie, 1<sup>er</sup> choix, 1/2 kil. 1.40  
Hollande, croûte rouge 1/2 kil. 1.20  
Roquefort (s<sup>te</sup> des caves), — 1.60  
Gruyère, 1<sup>er</sup> choix, — 0.95  
Emmenthal extra, — 1.30  
DÉPOT du TAPIOCA granulé BOURBON, origine garantie par l'estampille de la douane;  
Le ballotin, 250 grammes, 0.65  
GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises).  
Le 1/2 kil., 2 f. 90  
La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MAI**

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0	93	1875	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz
3 0/0 1891	91 60	1500	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500
3 0/0 amortissable	93 50	1058 75	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000
4 1/2 1883	103 90	1385	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		515	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots.
Oblig. 1855-60 3 0/0	540	31	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500
— 1865 4 0/0	531	2630		
— 1869 3 0/0	415		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1871 3 0/0	410		Est 3 0/0 anc. r. à 500	Emprunt russe 1862 5 0/0
— 1875 4 0/0	522 50		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	— 1889 4 0/0
— 1876 4 0/0	522 50		Midi 3 0/0 ancien r. à 500	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série
— 1886 3 0/0	401 50		Nord 3 0/0 r. à 500	— 2 <sup>e</sup>
Bons de liquidation	525		Orléans 3 0/0 r. à 500	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
			Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500